

ANNEXE N°1



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU LECTOIROIS

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 15 AVRIL 2025

L'an 2025, le 15 avril à 18H00, les membres du Comité Syndical dûment convoqués par le Président le 1^{er} avril 2025, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Philippe BLANCQUART, Président du Syndicat.

Nombre de membres du Comité Syndical en exercice : **19**

Présents : **12**

Votants : **12**

Etaient présents :

Philippe BLANCQUART, Daniel BOUNET, Marie-Paule SOMMABERE, Karine MANEN, Sébastien MIELAN, Marie-José GASNIER, Xavier BALLENGHIEN, Franck GOBBATO, Bertrand DATAS, Christian BOUCHER, Michel SABATIER, Benoît DUGOUJON.

Etaient absents ou excusés :

Chantal LABAN, Thomas CARAYON, Philippe DE LACVIVIER, Pierre DULONG, Rémy WILK, Fabienne LARNICOL, Caroline QUINART.

Secrétaire de Séance : Marie-Paule SOMMABERE

Philippe BLANCQUART, Président, remercie les élus pour leur présence

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2025**
- 2. Approbation du Compte Financier Unique 2024**
- 3. Affectation des résultats de l'exercice 2024**
- 4. Budget Primitif 2025**
- 5. Questions diverses.**

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 MARS 2025

DELIBERATION N° 25_04_15_01

Le Président soumet au vote le Procès-Verbal de la séance du 25 mars 2025 qui a été transmis aux élus le 18 mars 2025.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à rectification d'erreurs matérielles sur ce compte-rendu transmis,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du 25 mars 2025 joint **en annexe**.

2- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

DELIBERATIONS N° 25_04_15_02

Philippe BLANCQUART présente le Compte Financier unique 2024 qui fait apparaître les résultats suivants :

Investissement :

Dépenses	Recettes
prévues : 988 245.65 €	988 245.65 €
réalisées : 608 485.58 €	761 523.70 €

Fonctionnement :

Dépenses	Recettes
prévues : 850 797.76 €	850 797.76 €
réalisées : 665 299.88 €	897 302.86 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	89 744.69 €
Fonctionnement :	232 002.98 €
Résultat global :	321 747.67 €

Le Compte Financier Unique 2024 est soumis au vote.

Monsieur Xavier BALLENGHIEN arrivé à 18h20.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024

3- AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024

DELIBERATION N° 25_04_15_03

Philippe BLANCQUART rappelle aux membres présents que le Compte Financier Unique 2024 présente :

- o - un excédent de fonctionnement de : 232 002.98 €
- o - un excédent reporté de : 277 329.78 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 509 332.76 €

- o - un excédent d'investissement de : 89 744.69 €
- o - un excédent des restes à réaliser de : 229 000.00 €

Soit un besoin de financement de : 139 255.31 €

Le Président propose donc de reporter au budget primitif 2025 les résultats de la façon suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 90 000.00 € au compte 002 et à hauteur de 142 002.98 € en réserve au compte 1068;
- Affectation d l'excédent d'investissement d'un montant de 89 744.69 € au compte 001 des recettes d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

- Résultat reporté en réserve complémentaire
(recette d'investissement au compte 1068) : 142 002.98 €

- Excédent d'investissement reporté (recette d'investissement au compte 001) :
89 744.69 €

- Résultat reporté en fonctionnement (recette de fonctionnement au compte 002) :
90 000.00 €

4- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

DELIBERATION N° 25_04_15_04

Le Président présente le projet de budget primitif pour l'exercice 2025, pour les propositions nouvelles, en recettes et en dépenses à hauteur de :

- Investissement

Dépenses	:	1 014 796.50 €
Recettes	:	1 243 796.50 €

- Fonctionnement

Dépenses	:	942 315.76 €
Recettes	:	942 315.76 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	1 297 796.50 €	(dont 283 000 € de RAR)
Recettes	:	1 297 796.50 €	(dont 54 000 € de RAR)

Philippe BLANCQUART soumet ensuite au vote le budget primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à hauteur de 1 297 796.50 € et en dépenses et en recettes de fonctionnement à hauteur de 942 315.76 € soit un budget total de **2 24 112.26 €**.

Le Président explique lors du débat d'orientation budgétaire, il avait été demandé de revoir la capacité financière du syndicat compte tenu des projets dans le programme de travaux 2025 à financer.

Xavier BALLENGHIEN, avait demandé lors de la dernière réunion de Comité Syndical s'il ne serait pas plus judicieux de faire un emprunt moins important cette année et qu'en faire éventuellement un autre l'année prochaine en espérant que les taux d'intérêts seront moindres. Le Président a donc proposé de réduire l'emprunt de la moitié au vote du budget.

Il a donc été décidé de ne prévoir au budget qu'une partie du financement par emprunt des projets soit 210 000 € au lieu de 650 000 € initialement présenté au DOB.

L'emprunt prévu est de 210 000 €, et il permettra de réaliser le minimum de projet prévu par le programme de travaux 2025.

Sont priorisées les opérations financées par l'AAP de l'Agence de l'eau et qui doivent être achevés au 31/05/2026 (N+1) :

- Solde travaux Marsolan « Cavet blanc » tranche 1
- Etude et travaux Pouy-Roquelaure « Caméau »
- Etude et travaux Marsolan « Cavet blanc » tranche 2
- Etude et travaux Saint-Martin-de-Goyne « Saint-Gény »

Concernant la réfection du réservoir de Banel, seule l'étude est maintenue pour 2025 du fait de l'ajustement à la baisse du recours à l'emprunt.

Le programme travaux 2025 compte également la finalisation de l'étude de remplacement des filtres membranaires de l'usine de Repassac.

Monsieur BLANCQUART a contacté plusieurs organismes financiers, et il a reçu une proposition du Crédit Agricole le 3 avril dernier. Les taux d'intérêts ne sont pas très intéressants : 3.66, % pour 180 mois (20 ans), 3.5 % pour 120 mois (15 ans)

Monsieur le Président explique qu'il a été contacté par Monsieur le Maire de Lagarde concernant une canalisation pour un projet de réfection de 245 000 €, et que compte tenu de la capacité financière du SIAEP et du non-retour de la subvention de l'Agence de l'Eau, le projet ne pourra pas se faire cette année.

Il a consulté le délégataire pour trouver une solution technique moins couteuse.

Monsieur le Directeur précise que la subvention de l'Agence de l'eau a été demandée, que ces travaux ont été inscrits en priorité 2 au schéma directeur et qu'il y a une possibilité de repêchage nous somme en attente d'un retour de l'Agence de l'Eau.

Si on obtient la subvention de l'Agence on programmera ces travaux. Si ce n'est pas le cas, on trouvera un plan B avec la programmation d'une partie et on les inscrira dans le nouveau schéma directeur à mettre à jour.

Monsieur Sébastien MIELAN explique que les usagers sont très énervés et que la SAUR est au courant de la situation, certains n'ont plus de pression et d'autres ont carrément de l'eau rouge au robinet.

La commune pensait que les travaux devaient se faire cette année

Il estime également que le coût des travaux a été sur-estimé compte tenu du peu de linéaire.

Monsieur le directeur précise qu'un premier chiffrage a été réalisé dans le marché avec une augmentation de 11% du coût.

Monsieur le Président rappelle son engagement à ce que les usagers aient de l'eau pour la consommation et s'engage à relancer la SAUR et l'Agence de l'Eau sur ce sujet et d'inscrire ces travaux (en mettant à jour le chiffrage de ces travaux jugés élevés) en priorité numéro 1 sur le nouveau schéma directeur.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de Budget Primitif 2025 présenté.

5- QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS ET DEBAT

Monsieur le Directeur fait état d'un retour d'information concernant le dernier événement suivant :

- alerte SAUR samedi 5 avril 15 heures, casse en sortie de l'usine, point difficile d'accès
- alerte aux abonnés vers 20h30, risque de coupures
- réparation temporaire dans la nuit (2h du matin), le réservoir de Saint-Mézard était vide à minuit : peu d'impact usagers
- mardi 8 à 23h casse de la réparation temporaire, les réservoirs ne sont plus suffisamment réalimentés
- mercredi 9 à 8h alerte aux abonnés , risque de coupures
- gestion de crise avec distribution d'eau en bouteilles
- réparation définitive débute en fin d'après-midi, une fois les pièces nécessaires reçues, intervention terminée en soirée
- jeudi encore des difficultés de réalimentation sur certaines communes, maintien d'une distribution d'eau en bouteille à la mi-journée
- retour à la normale

Monsieur le Président précise que le message de la SAUR qui informe qu'il y a eu une casse, est à revoir puisque la mairie n'a pas été destinataire de ce message.

Mme SOMMABERE précise qu'une information avec un affichage sur site devraient avoir lieu pour montrer que des travaux sont en cours.

Aucune question supplémentaire n'étant posée, la séance est levée à 19H17.

***La Secrétaire de séance,
Marie-Paule SOMMABERE***

***Le Président du SIAEP
Philippe BLANCQUART***